Le *Soir* ajoute :

« Alors est intervenue la puissance de la Triple-Alliance dont il a été question. L'Allemagne ayant eu vent de l'invention de M. Turpin, a demandé à être la première à bénéficier si l'affaire aboutit, car les engagements ne sont pas encore définitifs. Cela serait la première commande parvenue à la société. »

Il semblerait résulter des explications de Turpin qu'il n'aurait pas traité avec l'Allemagne, mais avec la société à laquelle il a cédé son brevet.

Le *Soir* dit en terminant :

« Plusieurs de nos confrères ont donné des descriptions de la nouvelle machine de guerre de M. Turpin, celui-ci nous autorise à déclarer que personne au monde ne possède le moindre renseignement à ce sujet.

Interview de la mère de Turpin

Paris, 30 mai. — Le correspondant du *Petit Parisien* à Dunkerque a interviewé la mère de Turpin qui habite Rosendael. Cette dame, quoique âgée de 74 ans, est en possession de toutes ses facultés. Non seulement celle-ci excuse son fils, mais elle l'approuve complètement d'avoir porté à l'étranger une invention que le gouvernement français a refusé de connaître.

Une lettre de Turpin à M. Dupuy

Paris, 30 mai. — Voici l'analyse de la lettre que Turpin adressa à M. Dupuy, alors comme aujourd'hui président du conseil, pour appuyer la demande d'audience qu'il avait formulée. Cette lettre fut remise place Beauveau, aussitôt après le départ de Paris des officiers russes.

Voici l'analyse des passages les plus saillants. Parlant des poursuites dont il fut l'objet à l'occasion de la vente de la mélinite à la maison Amstrong, Turpin dit :

« J'aurais pu échapper à la condamnation en consentant à ce que l'affaire fut étouffée. Je ne l'ai pas voulu. La lumière complète n'a pas été faite sur tous les coupables. C'est pour sauver ces coupables que l'on m'a jugé à huis-clos et condamné. »

Turpin exprime ensuite sa gratitude à M. Dupuy qui lui a rendu sa liberté, et, rappelant le débat qui s'ensuivit à la Chambre et au Sénat, il qualifie d'audacieuse l'intervention de M. de Freycinet. Il fait allusion ensuite à ses accusations contre le général Ladvocat qui voulait faire au procès aux journaux qui les avaient reproduites.

Il obtint l'autorisation du ministre et n'en fit rien.

Turpin espérait que ce procès servirait à sa réhabilitation publique au moyen de la publication annoncée par le gouvernement du rapport de la commission d'enquête nommée à la suite de ces débats.

Cette commission, rappelle Turpin, ne voulut pas accepter sa déposition. Le rapport ne fut pas publié. Le général Ladvocat fut fait grand-officier de la Légion d'honneur, alors qu'il connaissait, depuis six ans, la trahison de Tripoli, et qu'il avait télégraphié à Mme Tripoli en apprenant l'arrestation de son mari : « Prenez mon avoué, M. Musel. »

Turpin déclare en outre qu'à la veille de la publication de son livre « Comment on a vendu la mélinite » M. de Freycinet, pour obtenir son silence, lui fit offrir la rosette et une forte somme.

Dans son mémoire à M. Dupuy, Turpin propose de traiter d'une façon ou d'une autre pour l'indemnité qui lui est due, mais un autre sujet de sa requête réside dans les importants travaux auxquels il s'est livré en prison.

Voilà ce qu'il dit à ce sujet :

« L'une de ces découvertes intéressan plus haut point la défense nationale et est appelée à donner à notre pays sur terre et sur mer une prépondérance absolue. Tout ce que la presse a dit de cet engin de guerre est inférieur à la vérité.

» En vous parlant de cette découverte, je voulais vous demander, M. le président du Conseil, quelle détermination le gouvernement comptait prendre pour son utilisation et quelles garanties seraient données pour éviter que le secret de ce formidable engin fut livré comme l'a été celui de la mélinite.

» Il ne m'aurait pas été indifférent non plus de savoir quelle protection effective le gouvernement serait disposé à m'accorder pour que la paternité de l'invention ne me soit pas volée.

» Signé : E. TURPIN,

» *Inventeur de la mélinite,*

ex-chevalier de la Légion d'honneur. »

L'affaire Turpin et M. Drumont

Paris, 30 mai.— M. Drumont dit dans la *Libre Parole* « Nous avons un budget qui dépasse trois milliards; nous avons dépensé plus de 12 millions pour la guerre, nos ministres gaspillent l'argent de toutes façons et nous n'avons pu donner un million à Turpin pour son invention.

» Dans l'affolement d'un krach suprême, comment ferez-vous obéir cette nation armée dont la confiance et le dévouement n'ont d'égales depuis 20 ans que votre indifférence et votre égoïsme. »

JEANNE D'ARC

ET LES FRANCS-MAÇONS

Une manifestation maçonnique à Paris. — Violentes protestations de jeunes gens catholiques. — Plusieurs arrestations.

Paris, 30 mai. — Les francs-maçons avaient annoncé qu'ils feraient, ce soir, une manifestation à la statue de Jeanne d'Arc et déposeraient des couronnes avec des inscriptions hostiles à la monarchie et à l'Eglise. Ils ont tenu parole.

Dès cinq heures, une foule compacte contenue par de nombreux sergents de ville attendaient place des Pyramides l'arrivée de la manifestation.

Vers 6 heures, les francs-maçons, au nombre d'environ 150 et suivis d'une centaine de curieux, arrivent sur la place, portiers de trois couronnes avec l'équerre maçonnique ; l'une, en immortelles jaunes, porte l'inscription suivante :

« A Jeanne d'Arc, hérétique et relapse, abandonnée par la royauté, brûlée par l'Eglise. »

Une autre en perles porte simplement : « A Jeanne d'Arc, la grande patriote, la Loge maçonnique d'Alsace-Lorraine. »

Sur la place, les francs-maçons font halte à quelque distance de la statue. Huit d'entr'eux s'avancent et attachent les couronnes à la balustrade qui protège le socle.

A ce moment, un jeune homme appartenant au cercle des étudiants catholiques s'approche et frappe violemment de sa canne le compagnon franc-maçon qui dépose les couronnes à l'intérieur de la grille. En même temps, les jeunes gens catholiques postés aux alentours, notamment sous les arcades de la rue de Rivoli, accourent porteurs de cannes et tombent à coups redoublés sur les membres des loges.

Les jeunes gens étaient porteurs d'une couronne en perles blanches sans inscription qu'ils accrochent.

Les francs-maçons protestent, injuriant la religion, menaçant les étudiants; ceux-ci ont le dessus et enlèvent les inscriptions des couronnes qui demeurent placées à côté de la leur et de celles précédemment apportées.

La police intervient en force, commandée par M. Gariot, le chef de la police municipale.

Les agents séparent et dispersent les combattants et arrêtent quelques jeunes gens; mais les groupes hostiles aux francs-maçons se reforment aux cris de : « A bas les juifs! A bas les loges! »

C'est à grand peine que la police peut faire évacuer la place et refouler les manifestants dont le plus grand nombre crient en se retirant : « Conspuez les loges! »

On ne signale que deux arrestations parmi les catholiques. On cite celle de M. Laborde, adhérent de la *Maison du Peuple*, de l'abbé Garnier.

Les personnes arrêtées ont été conduites au commissariat de la rue des Bons-Enfants.

Paris, 10 heures soir. — C'est exactement trois arrestations qui ont été opérées au cours des bagarres qui ont eu lieu devant la statue de Jeanne d'Arc : celle de M. Carron, étudiant à l'Institut catholique, qui a été conduit au commissariat de la place Vendôme, et celles de M. Th. Laborde, Président de l'œuvre des Tuberculeux du quartier Latin, et de M. Dabry, président du groupe des étudiants de l'Union nationale : tous trois ont été relaxés à 9 heures 1/2, après un très court interrogatoire.

Le rapport de police leur reproche d'avoir essayé d'enlever une inscription, et d'avoir ainsi provoqué du désordre; de plus, on reproche à M. Dabry d'avoir menacé un agent de son parapluie, ce que l'étudiant nie formellement.

Plusieurs étudiants de leurs amis attendaient leur sortie au commissariat de la rue des Bons-Enfants.

M. Laborde a une écorchure à la main droite, M. Dabry a été contusionné au bras, mais sa blessure est légère ; nous leur demandons de nous faire le récit de ce qui s'était passé, et voici ce qu'ils nous ont raconté :

» Vous savez que les Loges maçonniques avaient annoncé, depuis quelques jours qu'elles iraient déposer une couronne à la statue de Jeanne d'Arc; vous en connaissez l'inscription; elle était injurieuse pour Jeanne d'Arc et nos croyances.

» Nous nous étions donc rendus, 150 environ, à l'heure dite, aux alentours de la Place des Pyramides, bien décidés, et ceci est important, à ne manifester qu'au cas seulement où une couronne injurieuse pour Jeanne d'Arc et nos consciences catholiques serait déposée.

» Vers cinq heures et quart, nous voyons arriver, par le jardin des Tuileries, des groupes maçonniques; en nous voyant sous les arcades de la rue de Rivoli, car, bien que dissémulés çà et là, nous attirions l'attention, ils s'arrêtent, et se concertent pendant un bon quart d'heure.

» A 5 heures 1/2, une délégation d'entre eux s'avance, et vient déposer la couronne avec l'inscription offensante.

» A ce moment, MM. Laborde et Dabry se précipitent sur les porteurs de la couronne, enlèvent vivement la triangle qui portait l'inscription; les manifestants opposés sont rapidement au pied de la statue et une bagarre s'ensuit au cours de laquelle des coups de canne et de parapluie sont échangés.

MM. Laborde, Dabry Carron sont arrêtés : dans le brouhaha de la foule dominent les cris répétés de : A bas les franc-maçons! A bas les juifs! A bas les youtres! et, sur l'air connu : « Conspuez les loges, » par ci par là, quelques cris timides de maçons : « A bas la calotte. »

Bagarre, cris et manifestations ont duré près de trois quarts d'heure: la police refoulant, à chaque instant, les manifestants catholiques; les étudiants catholiques ont alors l'idée de faire une contre-manifestation: l'idée est aussitôt mise à exécution; ils se cotisent et achètent une couronne sans inscription qu'ils déposent au pied de la statue.

» Nous nous sommes alors dispersés, heureux d'avoir accompli une bonne action, car le terrain est resté aux vengeurs de Jeanne d'Arc. »

Tel est le récit qui nous a été fait : ajoutons qu'au commissariat de police, on considère que les arrestations opérées ne donneront pas lieu à des poursuites.

LE DÉSARMEMENT

Opinions du général du Barail et de M. l'abbé Lemire, député du Nord

Le *Figaro*, poursuivant son enquête sur le désarmement public, donne deux interviews, l'une du général du Barail, l'autre de M. l'abbé Lemire.

Le général du Barail, tout en estimant qu'avec la situation actuelle, un désarmement devient impossible, envisage avec effroi la prochaine guerre qui sera terrible. Notre devoir est d'éviter la guerre tout en nous y préparant. Le général ne croit pas à l'efficacité des conférences. Le lendemain de la conférence du désarmement, le peuple le plus désarmé serait la victime de son rival, qui profiterait de son affaiblissement pour se jeter sur lui.

M. l'abbé Lemire déplore les circonstances qui ont amené l'antagonisme entre ces deux grands facteurs de la civilisation : la France et l'Allemagne. Ennemi déclaré de la guerre, il croit que notre pays ne doit se préparer qu'à une guerre défensive. Il fait des vœux pour le désarmement, mais il croit qu'il ne sera possible que lorsque l'Europe aura reconnu le Pape pour arbitre. Voici comment le *Figaro* rapporte les déclarations du député d'Hazebrouck :

— La paix générale? Les Etats-Unis d'Europe? La vieille idée d'Hugo! Certes, je l'aime, cette idée. Mais je tiens à vous déclarer avant tout que je suis un ardent patriote. Mes électeurs, qui parlent le flamand, sont d'un patriotisme français plus susceptible que celui des nationaux moins éloignés des frontières. Ceci dit, je déclare que je suis de tout mon cœur partisan de la paix.

— *Comment accordez-vous, à cette heure où la guerre universelle menace l'Europe, ces desirs pacifiques et les fatalités imminentes?*

— Il se peut que la guerre devienne nécessaire : c'est la guerre défensive. Mais je n'admets pas que la société tout entière se consume dans l'attente et en vue d'une conflagration générale. Une telle idée m'apparaît comme monstrueuse dans notre monde civilisé. Je l'ai dit dans mon livre sur le cardinal Manning, et je n'étais là que l'interprète de mon Maître, du père de mon esprit : dès puis que le service militaire est obligatoire pour tous, les maux qui en résultent sont incalculables. Epuisement financier, infériorité économique, désordres sociaux inévitables en dehors de la vie de famille et qui, restreints auparavant à quelques individus, sont étendus maintenant à toute la jeunesse d'un pays, occupation absolument improductive, ou même déplorable oisiveté imposée pendant trois ans à des hommes qui seraient le nert de l'industrie, de l'agriculture, de l'art, de la religion, de la science.

La civilisation doit-elle donc s'orienter vers une aurore de sang ? Qu'est-ce que concentrer toutes les puissances d'une race et d'une époque vers la détestable perspective d'une collision universelle, sinon dédier à l'anéantissement tous les efforts et tous les résultats de l'activité civilisatrice?

J'admets la guerre qui n'est que la lutte pour la vie. Mais la guerre pour la guerre, la ruée l'un sur l'autre de deux peuples nés à s'entre-détruire, non ! Mon devoir évangélique me dicte ici ma réponse. A ceux qui demanderaient aux prêtres de consentir à cette épouvantable théorie...

— « *Aimons-nous les uns les autres* », *monsieur l'abbé?*

— Sans doute! c'est le précepte, le devoir et le but de quiconque songe, en dehors de toutes discordantes confessions, au bien du monde. Les moyens d'amener la paix, voilà tout ce que nous devons chercher.

Ne pensez pas qu'en qualité de prêtre je plaide pour *les séminaristes alleuts comme les autres citoyens* par la loi militaire. Je n'écarte ici absolument de la question ecclésiastique pour me placer sur le terrain général, humain, civique. Non! j'estime que l'absorption perpétuelle des forces vives de la nation dans un but de destruction est, de la part de ceux qui l'organisent, un crime. C'est là contre qui je m'insurge au nom de l'humanité et non pas de l'Eglise.

— *La question du désarmement ne se pose qu'à cause de la situation respective de la France et de l'Allemagne.*

— Je le sais bien. Mais ces armements en masse se justifieraient dans un instant de péril national. Le péril dure, pour nous, depuis trop longtemps. Il aboutit au système du service obligatoire et on fait appel, pour nous l'imposer, à de grands sentiments que personne ne peut désavouer. L'ordre de choses actuel n'en est pas moins sans avenir. Franchissons des frontières de sentiments : la France et l'Allemagne sont deux facteurs de la civilisation, deux éléments singuliers et précieux de progrès, qu'il y ait chez l'une et l'autre race des tempéraments batailleurs en quête d'un emploi quelconque de leur énergie, qu'importe? N'avons-nous plus d'armée coloniale? N'y a-t-il plus de conquêtes de civilisation? L'Afrique n'a-t-elle plus de mystère?

— *Soit. Mais la question européenne se pose avant toute autre. Elle se complique des menaces socialistes et anarchistes qui submergeraient tout à l'heure les querelles nationales sous le flot des revendications de classes.*

— C'est précisément pourquoi l'état actuel ne peut durer. Ouvriers à patrons, comme de nations à nations l'arbitrage est la solution de tous les grands litiges.

— *L'arbitre?*

— L'arbitre naturel de la paix et de la guerre dans le monde moderne, c'est le Pape. Providentiellement, Léon XIII, outre un prêtre admirable, est un grand diplomate. Il sait mieux que personne que la question ne peut se résoudre que progressivement. Mais il souffre dans son désir d'universelle union, des haines caduques où la France et l'Allemagne s'entêtent. L'intérêt de l'Eglise universelle, aussi bien que de la politique internationale, est de supprimer toute cause de conflit, entre les deux maîtresses nations, dont l'une représente la civilisation latine et l'autre la civilisation germanique — c'est-à-dire les deux pôles de l'esprit moderne — et qui, depuis des siècles, se disputent la prépondérance.

A la suite d'une indication venue de haut, il serait possible d'établir entre les deux nations rivales un *Etat-tampon* composé de la Belgique, du Luxembourg, de l'Alsace-Lorraine neutralisée, et de la Suisse. — Large frontière qu'il ne serait pas possible aux deux puissances de franchir sans violer le droit des neutres. Cette sorte de bande préservatrice serait utile entre tous les Etats. La Russie et la Germanie seront, un jour, obligées d'y passer. Heureuse Angleterre que sa situation géographique isole à souhait et met en vedette du reste de l'Europe !

— *Tout cela suppose le désarmement. La Prusse y consentirait-elle?*

— Elle ne le peut, hélas! non plus que la France. Fondée par la guerre et sur la guerre, elle est mal orientée vers la paix. Et pourtant, qu'il serait admirable que le signal du désarmement vînt de l'Allemagne!

Elle ne le donnera pas.

J'ai une autre espérance : que dirait-on d'une entente évangélique entre les protestants de France, d'une part, avec les protestants allemands, et les catholiques de France, d'autre part, avec les catholiques allemands?

La paix doit venir de l'Eglise — de l'Eglise universelle! — Quelle merveilleuse chose si la grande menaçée, l'Eglise, levait entre les peuples furieux ses bras crucifiés et leur disait avec une autorité écoutée : Trêve! faites la paix!

Il ne serait pas impossible qu'une entente intervînt entre le Pape — *compréhensif* et libéral comme il est — et les chefs officiels des Eglises schismatiques. Mais il faut que la presse française, cette autre grande puissance morale, nous aide. Elle a le rare avantage de pouvoir tout sans compromettre aucune responsabilité officielle. Qu'elle fasse donc un signe, nous répondrons !

CHARLES MORICE et HENRY JARZUEL.

CONSIDÉRATIONS

SUR

Le COMMERCE des FILS et TISSUS de LAINE

en Belgique en 1893

C'est le titre d'un article publié par la Chambre de commerce de Verviers et que nous reproduisons.

L'année que nous venons de passer, ne peut, certes, pas être rangée au nombre des bonnes, ni même au nombre des médiocres. Elle a été une des plus mauvaises, si pas la plus mauvaise que nous ayons eue à traverser depuis longtemps.

Ce que nous en disons ici, ne s'applique pas seulement à nos industries locales, qui ont pour but le travail de la laine, mais le malaise, le marasme que nous signalons, ont été la caractéristique de bien d'autres industries, pour ne pas dire de toutes. Nous ne voulons cependant nous arrêter qu'à la nôtre, l'industrie de la laine.

Des causes nombreuses et diverses ont contribué à l'état de choses dont nous avons souffert et dont nous avons eu à nous plaindre en 1893.

Tout d'abord, la crise formidable qui a sévi en Australie, qui a ruiné tant de banques, tant de particuliers, aussi bien dans la colonie que dans la patrie-mère, et dont les effets désastreux pour la fortune publique se feront sentir pendant longtemps, trop longtemps encore, hélas!

Les révolutions incessantes qui se produisent dans les divers Etats de l'Amérique du Sud et qui y amènent forcément, par les luttes dont ils deviennent le siège, par suite des compétitions politiques qui les provoquent, sinon la suppression complète, au moins un ralentissement considérable des transactions commerciales, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ces pays troublés et aux gouvernements trop instables.

L'incertitude dans laquelle les Etats industriels de l'Europe ont été et sont encore aujourd'hui au sujet des modifications que le président Cleveland s'est proposé d'apporter au régime douanier des Etats-Unis, modifications dont M. Wilson s'est fait l'organe et dont le sort est en ce moment entre les mains du Sénat américain — le *veto* du Président réservé.

Devons-nous enfin signaler la perturbation — momentanée — apportée dans les affaires, amenée par l'heureuse politique du même président Cleveland dans la question du métal argent aux Etats-Unis et par le Gouvernement des Indes Orientales dans la même question? Ces mesures, en tendant à l'abolition du privilège d'un métal déprécié, déclaré par les bi-métallistes *nécessaire* à la circulation monétaire universelle, auront certainement pour effet de régulariser, d'asseoir sur des bases meilleures et plus sûres, les rapports de l'Europe, notamment avec les pays d'outremer, qui ont conservé l'argent pour base de leur circulation monétaire.

Comme si ces nombreux faits à la production desquels nous sommes et resterons forcément, nous, petit, très petit pays, étrangers et que nous sommes forcés de subir, ne suffisaient pas, ne souffrons-nous pas des perturbations amenées par les revendications socialistes et ouvrières, ces dernières provoquées par des meneurs, des socialistes de chaire, des communistes et autres personnages qui n'ont en vue que de s'en prendre aux industriels, aux capitalistes, et qui cherchent à bouleverser l'état social entier ; ne voyons-nous pas notre Gouvernement s'ingénier, en cherchant à copier ce qui se fait dans d'autres pays, à créer, sous forme de répressions, de règlementations de toute nature, des entraves à la libre expansion de l'industrie, au travail des ouvriers, sous prétexte de réforme d'abus, qui n'existent pas ou n'existent guère dans nos industries locales. Ces mesures ne tendent qu'à protéger une classe au détriment des autres.

C'est un nouveau genre de protection à apporter à la protection douanière et nous nous déclarons aussi hostiles à cette protection, dite du travail, poussée à l'extrême, que nous le sommes à celle créée par les douanes, en affirmant une fois de plus notre croyance ferme et inébranlable dans les effets salutaires de la *Liberté en tout et pour tous.*

Qu'on laisse l'ouvrier libre de disposer à son gré et de son temps et de ses forces, qu'on laisse les industriels débattre librement avec les ouvriers et le taux des salaires et la durée du travail suivant les besoins impérieux de leurs industries et de la concurrence, sans que ni les uns, ni les autres ne soient placés sous la tutelle de lois qu'ils ne demandent pas, ou sous la surveillance d'inspecteurs que leurs fonctions tendent à rendre plus ou moins tracassiers, et l'on ne tendra pas, comme nos gouvernants le font maintenant, à augmenter les difficultés contre lesquelles nos industries ont à se débattre et se débattent avec tant de courage, et à risquer de compromettre à jamais l'existence de ces industries, le bien-être de notre classe ouvrière et la prospérité de notre arrondissement.

Nous aurions pu ajouter à ces considérations sur les causes qui provoquent et entretiennent le marasme dans lequel les affaires commerciales et industrielles se trouvent depuis trop longtemps, l'état de paix armée de nos principaux Etats, qui sous prétexte de défense contre des dangers plus imaginaires que réels, augmentent chaque année leurs budgets de la guerre, y engloutissent le plus clair de leur revenu et enlèvent au travail productif la meilleure partie des populations pour la soumettre à la vie des casernes et l'exercer au noble métier du carnage et de la destruction des hommes et des choses. Mais dans ces questions de paix ou de guerre, sous la civilisation de notre siècle, les seuls arbitres sont quelques potentats qui pour les résoudre s'abstiennent de l'avis des seuls intéressés, les peuples et nous devons nous déclarer impuissants à réagir contre cet état de choses. (*A suivre*).

EMPLOI DES 27 MILLIARDS

DE L'ALSACE-LORRAINE

FRANKEN continue, dans l'*Echo des Mines*, la série de dépêches si intéressantes que toute la presse a reproduites. Après avoir établi ce que coûte à l'Allemagne l'Alsace-Lorraine, il chiffre d'une façon saisissante les résultats obtenus par cette immobilisation de 27 milliards 1/2. Voici sa lettre :

« Cher Francis Laur,

» Vous avez vu ce que nous coûte la conquête, 27 milliards 1/2. Qu'a-t-elle rapporté? Voilà ce qui touche surtout les pratiques allemandes. (Hélas! ils sont navrés!)

» En 1875, la population de l'Alsace-Lorraine était de 1.425.696 habitants. En 1893, malgré l'énorme population flottante et miséreuse qui s'est abattue sur le pays conquis elle n'est que de 1.603.606. C'est-à-dire que c'est pour un accroissement de 177.000 habitants nouveaux, introduits pour aussi dire de force dans le Reichsland qu'on a immobilisé 27 milliards 1/2! Encore ces Allemands, la plupart domestiques ou petits commerçants sont sans argent. Resteront-ils? Voilà la question?

» Mais il n'y a pas que cela, chose bien suggestive — la valeur de la propriété a diminué dans une proportion que nous ne connaissons même pas en France. C'est à 50 0/0 qu'il faut en porter la dépréciation. Il y a actuellement 15.222 maisons inoccupées! — et ce qui prouve bien la qualité misérable de l'élément allemand introduit, c'est que ces maisons ne se louent pas aux nouveaux occupants qui n'ont que des garnis.

» L'Alsace-Lorraine est devenue le pays où les loyers sont le meilleur marché! C'est un résultat... à rebours.

» Un autre grand résultat a cependant été obtenu d'après les dires de mes compatriotes. « Le pour cent des catholiques a diminué très sensiblement depuis 1880, l'émigration n'enlevant presque pas de familles protestantes (*sic*) ».

Voilà donc la seule grande victoire incontestée de l'occupation! Il faut avouer qu'elle est payée un peu cher.

Ajoutons enfin que les effets de l'exode des Français d'Alsace Lorraine, ne sont pas si grand qu'on pouvait l'espérer ici. En 1875, il y avait 1,355,837 autochtones, formant 95,11 0/0 de la population totale. Or, en 1893, on retrouve 1,312,557 Alsaciens-Lorrains, formant encore 81 0/0 d'ensemble, c'est-à-dire que nous n'avons perdu en réalité depuis vingt ans, que 43,000 compatriotes, pas même 0/0, les enfants ayant remplacé les pères. Mais comme la famille alsacienne-lorraine est prolifique, il est même possible que nous ayons regagné le terrain perdu d'ici quelques années, le grand coup de l'émigration étant passé.

En résumé, voici les résultats obtenus par l'Allemagne après presqu'un quart de siècle d'occupation.

1° Introduction d'un élément allemand pauvre et exploiteur, n'ayant rien fondé de sérieux dans le pays et prêt à l'abandonner.

2° Dépréciation de 50 0/0 de la propriété de toute la contrée.

3° 15.000 maisons inoccupées.

4° Elimination de 3 à 4 0/0 seulement de l'élément autochtone conquis.

Mais le fait indéniable c'est que le catholicisme a diminué!

C'est une compensation à de si grands sacrifices pour le protestant Guillaume II.

FRANKEN.

INSTABILITÉ

Parmi les innombrables calculs de statistique auxquels a donné lieu, sous l'usage, la chute du dernier ministère, nous relevons un chiffre particulièrement intéressant : Le ministère des affaires étrangères a eu déjà dix-huit titulaires, en les vingt quatre ans d'existence de notre troisième République.

Cela revient à constater, chaque chef de nos relations extérieures appartant son tempérament spécial dans les services placés sous sa haute direction, que notre diplomatie, depuis 1870-71, a changé dix-huit fois d'orientation, en admettant qu'un ou plusieurs de nos ministres des affaires étrangères n'aient pas été imbus de ce qu'on appelle l'esprit « endoyant et divers, » chose qui n'est pas d'excessive rareté par le temps qui court.

Donc, la France, qui depuis l'année terrible vit sous l'objectif dominant que tout le monde sait, s'est trouvée tour à tour, dans la recherche des alliances visant la réalisation de l'idée sacrée, anglophile ou anglophobe, russophile ou russophobe, partisan de l'union des peuples latins ou hostile à ces idées, etc.

Elle a passé, vis-à-vis de l'Allemagne, suivant les variétés de l'humeur des divers chefs de notre diplomatie, de la période de temporisation à la période d'impatience, tantôt inclinant vers la transaction, tantôt vers l'intransigeante revendication ; et s'est révélée par séries, colérique ou doucereuse, altière ou endurante, exigeante ou facilement contentée, selon que le ministre des affaires étrangères s'appelait de Broglie, de Rémusat, de Freycinet, Jules Ferry, Flourens, Casimir-Périer... ou Goblet.

On dit — et la démonstration en a été souvent faite — que l'esprit de suite est, en toutes choses, le meilleur garant du succès final : Quelle espérance peut-il alors nous rester dans la réalisation de nos chères ambitions, au milieu de ce tohu-bohu d'influences diverses qui tiraillent de côté et d'autre notre politique extérieure et font partout douter ou de notre sincérité, ou de notre pénétration, ou de notre bon sens, ou bien, ce qui est autrement grave, de la force de notre volonté ?

Quel beau jour, pour l'avenir de notre pays, que celui qui verra ces trois départements de l'action patriotique qui s'appellent la Guerre, la Marine et les Affaires étrangères, mis en dehors des fluctuations de la politique et constitués en une unité qui s'appellera le ministère de la défense nationale!

A LA COMMISSION DE L'ARMÉE

Paris, 30 mai. — La commission de l'armée a adopté à l'unanimité le rapport de M. Le Hérissé sur le projet de loi tendant à modifier les conseils de régiment chargés de statuer sur le rengagement des sous-officiers, à modifier en outre les conditions dans lesquelles pourront être désormais prononcées les rétrogradations, cassations ou révocations des rengagés et commissionnés.

La commission avait à examiner également le projet de loi déposé par le ministre de la guerre réglant la surveillance des pigeons voyageurs.

Le général Jung a conclu à l'adoption du projet en demandant toutefois un abaissement notable des pénalités proposées par le ministre, en particulier l'amende prononcée pour négligence apportée à faire la déclaration obligatoire ne serait plus que de 100 à 500 fr.

Si des faits plus graves sont constatés, s'il y a entretien de colombiers clandestins en vue de relations occultes avec l'ennemi, la loi sur l'espionnage sera appliquée. En temps de guerre, les délinquants sont passibles des conseils de guerre.

M. de Pontbriand a fait adopter un amendement portant de deux à quinze jours le délai pour la déclaration. De son côté, M. Develle a fait ajouter au projet un nouvel article ainsi conçu :

« Nul ne pourra, sans autorisation préfectorale, posséder un colombier de pigeons voyageurs».

La commission a ensuite examiné deux projets adoptés par le Sénat. Sur la proposition de M. de la Ferronnays, elle a repoussé la proposition de M. Bérenger tendant à l'incorporation dans les bataillons d'Afrique des individus ayant subi certaines condamnations avant leur incorporation et les faisant rentrer dans les régiments français après une année de bons services.

La commission a ensuite adopté la proposition venant du Sénat qui modifie les conditions dans lesquelles se fait la constatation de l'insuffisance de fortune des parents des fils de militaires admis dans les écoles militaires.

Enfin, la commission a repoussé à l'unanimité une proposition de M. Paschal Grousset, tendant à dispenser du service les jeunes gens faisant preuve d'une instruction militaire.

MM. Le Hérissé et Chapuis ont annoncé qu'ils allaient déposer une proposition tendant à établir la gratuité des ecoles militaires.

LA CONVENTION ANGLO-CONGOLAISE

Les protestations des puissances. — Surprise affectée du Foreign-Office. — Nécessité reconnue d'une entente générale

Londres, 31 mai. — Le Foreign-Office, cette après-midi, n'avait encore reçu aucune protestation de la part du gouvernement allemand contestant les stipulations du traité conclu par l'Angleterre avec le roi Léopold. Mais on considère ici que le gouvernement allemand a protesté à Bruxelles. Il se peut que l'ambassadeur d'Allemagne ait fait une visite à lord Kimberley un peu plus tard, comme c'était aujourd'hui le jour des réunions hebdomadaires du corps diplomatique. Il est toutefois bien possible aussi que l'Allemagne se contente pour le moment de protester auprès du roi Léopold en raison de la cession de la bande de territoire entre les lacs Tanganyika et Albert-Edouard.

L'émotion causée en France et en Allemagne par le traité anglo-congolais a surpris tout le monde, et c'est seulement maintenant qu'on commence à se rendre compte de tous les droits antérieurs méconnus ou froissés par ce nouvel acte de diplomatie. Avec leur habitude d'aller toujours de l'avant sans s'arrêter aux délais, aux difficultés légales, les Anglais ont agi comme ils le font toujours, c'est-à-dire avec la conviction absolue que les territoires du monde entier appartiennent d'abord à l'Angleterre.

Cette conviction est tellement innée chez eux qu'elle est positivement sincère chez un grand nombre. Et c'est parce qu'il a une connaissance profonde de ce sentiment que lord Rosebery conduit ainsi la politique coloniale ; car, tout le monde le sait, lord Kimberley, au Foreign Office, n'est que l'homme de paille du premier ministre, qui est resté le véritable directeur de la politique étrangère. Il n'y a qu'une politique à ce sujet dans tout le corps diplomatique à Londres. Or, les autres puissances ai point de vue de leurs intérêts, que peuvent-elles attendre d'un premier ministre anglais qui, dans tout son passé politique, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, s'est montré aussi dégagé de tout préjugé que lui?

Ces réflexions étaient nécessaires pour faire comprendre la situation et lui faire face. Il constate que le sentiment général ne serait pas opposé, tout au contraire, à ce que des négociations fussent ouvertes entre la France et l'Angleterre pour fixer d'une manière formelle et définitive leurs territoires respectifs ainsi que les sphères d'intérêts sur tous les points de l'Afrique.

Il est probable que l'Allemagne demanderait à participer à ces négociations de telle sorte qu'on finirait par constituer une véritable conférence des quatre Etats les plus intéressés, Angleterre, France, Allemagne et Congo.

J'ai entendu hier exprimer l'opinion qu'une entente générale sur toute l'Afrique entre la France et l'Angleterre est devenue une nécessité pour deux raisons. La première, c'est que les droits respectifs de chacun finissent par être fort difficiles à démêler à mesure que s'entassent les traités à deux. La seconde, c'est que tous les pays voulant se développer le plus possible, ils sont arrivés en présence sur presque tous les points et qu'il serait fort dangereux de ne pas comprendre que le moment d'un accord d'ensemble est arrivé.

Berlin, 30 mai. — Répondant aux journaux anglais qui reprochent à l'Allemagne de faire cause commune avec la France dans l'affaire du traité anglo-congolais, la *Gazette de Voss* dit :

« Il ne s'agit aucunement pour nous de soutenir les griefs de la France. L'Allemagne a toutes sortes de bonnes raisons de refuser son consentement à un arrangement qui, en créant une frontière anglaise ininterrompue tout le long des possessions de l'Afrique orientale, constitue un danger pour les intérêts allemands en Afrique. Quelque amitié que nous ayons pour l'Angleterre, le gouvernement allemand ne saurait reconnaître un pareil traité. »

NOUVELLES DU JOUR

Au conseil municipal de Paris

Paris, 30 mai. — M. Quentin-Bauchart questionne le Préfet de police sur l'enlèvement des couronnes déposées, le 5 mai, anniversaire de la mort de Napoléon Ier, au pied de la colonne Vendôme; il fait remarquer qu'il s'agissait, avant tout, d'une manifestation patriotique.

M. Lambelin se plaint de l'enlèvement d'une cartouche et d'une couronne à la statue de Jeanne d'Arc. M. Lépine répond par une plaisanterie d'un goût douteux ; il n'a fait enlever le couronnes, dit-il, que pour les mettre à l'abri des injures du temps; les radicaux du conseil se contentent de cette pasquinade.

Puis M. Grebeauval, M. Cauneau et autres socialistes-révolutionnaires, se plaignent des mesures policières prises, dimanche, au Père-Lachaise.

Le préfet de police répond que, jusqu'ici, on a usé de tolérance vis-à-vis du parti révolutionnaire, mais que le gouvernement a décidé d'appliquer désormais purement et simplement la loi, c'est-à-dire le droit commun.

Par 40 voix contre 24, le Conseil vote un blâme au préfet de police.

La séance est levée sur ce vote, d'une logique contestable.

Nouvelles révélations de Dupas sur Arton

Paris, 30 mai. — La *Petite République* tient de bonne source que M. Dupas, dont la brochure « Pourquoi on n'a pas arrêté Arton », fit tant de bruit, va publier prochainement un second et non moins instructif volume. Il se propose de revenir sur cette éclifante histoire encore mal connue.

M. Dupas revoit actuellement les derniers feuillets de ce volume, imprimé à Sceaux. Il faut s'attendre à de nouvelles et piquantes révélations.

Les fêtes de Jeanne d'Arc à Lyon

Lyon, 30 mai. — A trois heures, à la Primatiale, a eu lieu en présence d'une assistance considérable l'exécution de la Marche de Jeanne d'Arc de Gounod suivie du panégyrique de la Pucelle par M. le chanoine Gely.

Les fêtes se sont terminées ce soir par de splendides illuminations, une fête vénitienne et un merveilleux feu d'artifice, tiré à Fourvières, et dont la pièce principale représentait une statue équestre de Jeanne d'Arc, qui a été saluée par les bravos enthousiastes de la population massée sur les quais de la Saône.

Détournements dans un bureau de bienfaisance à Paris. — Suicide du coupable

Paris, 30 mai. — Un nommé Henri Neveu, employé du bureau de bienfaisance du XIe arrondissement vient de se pendre.

Il était à la veille d'être arrêté pour avoir trafiqué sur les bons et les secours donnés aux pauvres.

Coupable incurie

Paris, 30 mai. — La *Petite République* annonce que son collaborateur Emile Dubois doit questionner le directeur de l'assistance publique dans la prochaine séance au sujet des faits d'incurie imputables à l'administration à la suite desquels plusieurs enfants nouveaux-nés, atteints d'ophtalmie, serait devenus aveugles à la Maternité.

La mobilisation maritime

Paris, 30 mai. — Le travail important de délimitation des circonscriptions formées en vue de la mobilisation maritime, poursuivi tout spécialement par l'amiral Gervais et son état-major, est, dit-on, complètement terminé.

C'est sur la cinquième circonscription, Toulon, que se concentrerait tout l'effort de la mobilisation. Elle embrasse à elle seule 43 départements de France, dans l'Est le Centre et le Midi.

Cherbourg sera le chef-lieu de ralliement de vingt départements du Nord et du Nord-Est avec la Seine et Seine-et-Oise.

Brest n'aura que 5 départements ; Lorient en comprendra 11 en Bretagne, Anjou et Touraine avec l'Yonne ; et Rochefort en aura 8 en Saintonge, Limousin et Périgord.

Incendie d'un bateau sous-marin

Toulon, 30 mai. — Le bateau sous-marin le *Zédé* vient d'être la proie des flammes.

Condamnation d'anarchistes à Angers

Angers, 30 mai. — La cour d'assises a rendu son arrêt dans l'affaire des anarchistes.

Chévry est condamné à cinq